



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le directeur général

Affaire suivie par :
Auguste VAKI (tél. : 40 47 05 75)

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 8206 / MEE / DGEE / DV3E / BTSSA

PIRAE le 24 Février 2025

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les Directeurs du privé
s/c de Messieurs les Directeurs de l'enseignement privé

Objet : Constitution des dossiers de demande de bourse pour la rentrée scolaire 2025-2026

Réf. : Délibération n° 78-67 du 13 avril 1978 modifiée

P. J. : - 1 Lot de de formulaires de demande de bourse ;
- 1 Note explicative

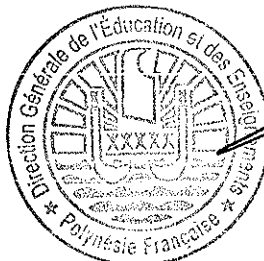
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, les formulaires de demande de bourse destinés aux familles des élèves des classes de CM2 en prévision de leur admission en classe de 6^{ème} ou en dispositif d'éducation spécialisée, à la rentrée 2025-2026.

En application de la réglementation en vigueur, seuls les candidats admis en classe supérieure et issus de familles aux ressources pécuniaires reconnues insuffisantes pourront prétendre à une aide financière du Pays.

Je vous demande de bien vouloir informer les familles des formalités à accomplir et de procéder à la vérification du dossier, avant transmission à mes services, en vous référant à la note explicative jointe.

Les dossiers dûment remplis, signés et accompagnés des pièces justificatives exigées, devront nous être retournés sous bordereau, au plus tard le **vendredi 27 juin 2025, délai de rigueur.** La liste nominative des candidats (nom et prénom) devra être jointe au bordereau.

Pour le ministre et par délégation,



Rainui HUGON